

# ECO RAID NATURE 45

## CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE

Le jour de l'épreuve, le certificat médical doit être daté de moins de 1 an.

**Je soussigné(e) : ....., docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour**

**M., Mme ou Mlle .....**

**dont l'état de santé ne présente aucun signe clinique décelable à la pratique des Raids multisports en compétition**

*Les raids multisports sont des enchaînements d'activités de sports nature non motorisées.*

*Ils sont majoritairement composés de course à pied, VTT, canoë-kayak. Les distances et dénivelés peuvent varier considérablement d'une épreuve à l'autre.*

*Il est donc recommandé aux pratiquants de décrire le plus précisément possible au praticien, les caractéristiques du ou des raids auxquels il souhaite participer.*

**Cochez les activités sportives**

**Activités sportives de base :**

Trail / Course à pied

Cyclisme/ VTT

Canoë / Kayak

Course d'orientation

Epreuves de cordes (escalade)

Activités Aquatiques

**Activités sportives non mentionnées**

-  
-  
-

**Nombre d'activités cochées :**

Date :

Signature du médecin + cachet

**Aucune rayure ne sera acceptée**

L'article L 231-2 du Nouveau Code de la Santé Publique prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés.

En application de l'article L.231-2 de ce Code, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « *examen médical*

*Approfondi* » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre indication temporaire ou définitive.